

NATIONS UNIES

UN LIBRARY



ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
GENERALE
A/C.2/34/9
17 octobre 1979
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-quatrième session
DEUXIEME COMMISSION
Point 12 de l'ordre du jour

RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

Déclaration de M. Abdulrahim Abby Farah, Secrétaire général adjoint
aux questions politiques spéciales et Coordonnateur des programmes
spéciaux d'assistance économique*

Monsieur le Président,

A la dernière session de l'Assemblée générale, le Secrétaire général a été prié, dans un certain nombre de résolutions, d'organiser des programmes spéciaux d'assistance économique en faveur de 10 pays africains 1/. Il a aussi été prié de faire procéder à une étude de la situation économique de chacun de ces pays et des progrès accomplis en ce qui concerne l'organisation et l'exécution des programmes spéciaux et de faire rapport à ce sujet à l'Assemblée générale à sa trente-quatrième session.

Comme suite à ces résolutions, le Secrétaire général a envoyé dans chacun des pays intéressés une mission qui a tenu des consultations approfondies avec des représentants du gouvernement au sujet de la situation économique et financière du pays et des progrès accomplis en ce qui concerne l'exécution du programme spécial d'assistance. Les résultats de ces missions sont consignés en détail dans les rapports correspondants 2/ du Secrétaire général qui sont déjà parus en tant que documents de l'Assemblée générale. J'évoquerai tout à l'heure les aspects saillants de chacun de ces rapports.

* Distribuée conformément à la décision prise par la Commission à sa 17ème séance, le 15 octobre 1979.

1/ Botswana, résolution 33/130; Cap-Vert, résolution 33/127; Comores, résolution 33/123; Djibouti, résolution 33/132; Guinée-Bissau, résolution 33/124; Lesotho, résolution 33/128; Mozambique, résolution 33/126; Sao Tomé-et-Principe, résolution 33/125, Seychelles, résolution 33/129; Zambie, résolution 33/131.

<u>2/</u> Botswana	A/34/419; S/13506	Lesotho	A/34/393; S/13485
Cap-Vert	A/34/372 + Corr.1	Mozambique	A/34/377
Comores	A/34/361	Sao Tomé-et-Principe	A/34/371
Djibouti	A/34/362	Seychelles	A/34/373
Guinée-Bissau	A/34/370	Zambie	A/34/407.

L'année qui vient de s'écouler n'a pas été facile pour les pays en faveur desquels nous organisons des programmes spéciaux d'assistance économique. Des phénomènes d'origine extérieure sur lesquels ces pays n'ont pas de prise ont eu de graves répercussions sur leurs économies déjà mal en point et vulnérables. L'inflation mondiale qui se poursuit a augmenté le coût des produits qu'ils doivent importer tels que produits alimentaires, combustibles et articles manufacturés. Alors que le coût de leurs importations est allé en augmentant, les prix sur le marché mondial de leurs exportations n'ont, dans bien des cas, enregistré aucune hausse et ont même baissé. Du fait de cette détérioration des termes de l'échange, la part du montant total de leurs importations que ces pays ont pu financer à l'aide de leurs recettes d'exportations s'est trouvée réduite. Cette situation a entraîné une détérioration des balances commerciales. A ces facteurs économiques défavorables, se sont ajoutées les catastrophes naturelles de diverses sortes - sécheresse, cyclones, épizooties - qui ont frappé bon nombre de ces pays. Ces catastrophes ont toutes eu des effets perturbateurs, voire dévastateurs sur la production alimentaire et agricole, entraînant même, dans certains cas, une baisse de volume des exportations. Certains pays sans littoral ont eu leurs exportations réduites en raison de l'engorgement des transports dans les pays de transit. Ces divers éléments qui, tous, échappent au contrôle des pays eux-mêmes, ont contribué à déséquilibrer encore davantage des balances commerciales déjà très déficitaires. Les réserves en devises étrangères de ces pays ont subi une véritable hémorragie. Dans les pays qui avaient un déficit en devises, ce déficit s'est encore aggravé.

Sur le plan intérieur, bon nombre de pays sont gravement handicapés par les carences de l'infrastructure dont ils ont héritées lorsqu'ils ont accédé à l'indépendance, par le fait qu'ils sont exagérément tributaires d'une seule denrée d'exportation, par le manque de communications intérieures et extérieures et par le manque critique de main-d'oeuvre qualifiée dans les domaines à la fois technique et administratif. Les pays sans littoral continuent d'avoir des difficultés particulières pour assurer le transit de leurs marchandises d'importation et d'exportation. Les pays insulaires ont leur propre lot de problèmes qui tiennent à leurs dimensions, à leur isolement, à la dispersion de leur population et au fait qu'ils ne peuvent pas réaliser des économies d'échelle dans leur développement économique et social.

Enfin, certains des pays bénéficiant de programmes d'assistance ont un fardeau supplémentaire à porter dans la mesure où ils doivent accueillir les réfugiés qui affluent en grand nombre des régions voisines.

Le Secrétaire général s'est efforcé non seulement de rendre compte de la situation des pays visés, mais aussi de mobiliser la communauté internationale en leur faveur ainsi qu'il en était chargé dans les résolutions. A cette fin, il a fait appel aux pays donateurs, aux organismes et institutions des Nations Unies, aux organisations intergouvernementales et aux organismes internationaux de financement. La plupart des fonds obtenus de ces diverses sources ont été versés aux pays directement à titre bilatéral. Quelques contributions ont été versées à des comptes spécialement ouverts à cette fin au Siège de l'Organisation des Nations Unies.

Tous les pays se sont efforcés, avec des fortunes diverses, d'intéresser les donateurs potentiels à leurs programmes. De son côté, l'Organisation des Nations Unies continuera, en consultation avec les gouvernements intéressés, de promouvoir ces programmes auprès des pays et organismes donateurs. Nous savons par expérience que les pays qui ont des projets bien définis ont davantage de chances d'obtenir une réponse positive de la part des donateurs potentiels. A cet égard, l'Organisation des Nations Unies est prête à fournir aux gouvernements toute l'assistance dont ils peuvent avoir besoin.

Certes, il faut continuer à chercher à mobiliser l'appui de la communauté internationale; toutefois, il faut se rendre compte des difficultés que cette tâche représente. Le nombre des pays qui sont en mesure de fournir une aide au développement est limité et ceux qui en ont les moyens sont, eux aussi, en butte à des contraintes administratives et financières, notamment lorsqu'il s'agit de mettre sur pied de nouveaux programmes d'assistance bilatérale. Les représentants de certains pays donateurs nous ont informés que ceux-ci ne voient guère, à l'heure actuelle, la possibilité d'allonger la liste des pays qui pourraient prétendre à une aide bilatérale ou d'accroître le montant des ressources qu'ils destinent à des programmes de cette nature. Une autre difficulté qui a été signalée tient au fait que certains pays sont trop petits pour justifier un programme d'assistance individuel. Il semble bien, par conséquent, qu'à moins que les donateurs n'allouent des fonds spéciaux pour ces programmes, les pays bénéficiaires devront s'adresser, s'ils veulent obtenir une aide supplémentaire, aux programmes d'assistance multilatérale.

On se souviendra que, lors des débats qui ont eu lieu l'an dernier à cette commission, certains représentants ont fait remarquer, avec une certaine préoccupation, que les divers organismes et institutions qui financent des programmes d'assistance multilatérale allouent à ces programmes spéciaux une part insuffisante de leurs ressources, ou même ne prévoient aucune ouverture de crédits à leur intention. Il a par la suite été décidé d'inviter les organismes pertinents des Nations Unies "à attirer l'attention de leurs organes directeurs sur l'assistance qu'ils apportent" et "à rendre compte des résultats de leur assistance et de leurs décisions ... pour que l'Assemblée puisse les examiner à sa trente-quatrième session". Ces résolutions ont été portées à l'attention des organes pertinents et les réponses de ces derniers seront distribuées au cours de la présente session dans un document de l'Assemblée générale.

Je suis heureux de signaler que pour ce qui est des aspects humanitaires de ces programmes, la communauté internationale a, dans la plupart des cas, réagi d'une manière à la fois prompte et positive. J'aimerais exprimer ici la reconnaissance du Secrétaire général aux Etats Membres et aux organisations internationales qui ont répondu sans tarder et avec générosité à ses appels. Grâce à leur assistance, de nombreux projets importants qui étaient recommandés dans les programmes ont pu être réalisés. Malheureusement, les besoins sont multiples et la communauté internationale doit redoubler d'efforts pour que les programmes qui ont été approuvés par l'Assemblée générale puissent être menés à bien.

Conformément à la demande formulée par l'Assemblée à sa dernière session, le Secrétaire général a continué d'examiner la question de l'organisation de réunions de donateurs. Des discussions préliminaires ont eu lieu à ce sujet avec les gouvernements intéressés et chacun d'eux a reçu par la suite des propositions détaillées qui étaient le fruit de consultations auxquelles ont participé le Programme des Nations Unies pour le développement, la Commission économique pour l'Afrique et la Banque mondiale. On attend les commentaires des gouvernements sur ces propositions.

Un certain nombre de pays considèrent que, du fait qu'ils ne sont pas classés dans la catégorie des pays les moins développés, leurs programmes sont désavantagés. Ils estiment que les critères retenus par l'Assemblée générale en 1971, et révisés en 1975, ne tiennent pas compte de leur situation particulière. Lorsque ces critères ont été formulés, ces pays se trouvaient encore sous le régime colonial et leur cas a été examiné sur la base de statistiques qui sont sans rapport avec la situation dont ils ont héritée au moment où ils ont accédé à l'indépendance. Plutôt que de classer ces pays dans la catégorie des pays les moins avancés, l'Assemblée générale a invité instamment les Etats Membres à leur consentir des privilèges et des avantages. Les gouvernements intéressés nous ont informés que cette initiative ne leur avait procuré aucune assistance supplémentaire et qu'ils espéraient qu'il serait remédié à cette situation.

Après ces remarques liminaires, Monsieur le Président, j'examinerai un à un les programmes spéciaux d'assistance économique dans l'ordre des résolutions adoptées par l'Assemblée générale à sa trente-troisième session.

Comores (A/34/361)

Dans des rapports précédents, le Secrétaire général a décrit les problèmes sociaux et économiques dont les îles ont hérités lors de leur accession à l'indépendance et a recommandé un programme d'assistance conçu pour surmonter la formidable masse de difficultés qui fait obstacle au développement du pays. Le programme, qui comprenait 30 projets, se montait à 26 millions de dollars, à quoi s'ajoutait une importante assistance technique.

Au mois d'avril dernier, une mission envoyée aux Comores par le Secrétaire général, conformément à la résolution 33/123 de l'Assemblée générale, a constaté que la situation économique ne s'était pas améliorée. Le déficit budgétaire annuel, qui est de l'ordre de 10 millions de dollars, reste de loin le problème économique le plus sérieux.

Depuis son arrivée au pouvoir en mai 1978, le nouveau Gouvernement des Comores s'est essentiellement attaché aux problèmes que constituent la restructuration de l'administration, la réorganisation des entreprises publiques et l'introduction d'une budgétisation et d'une méthode comptable efficaces. Il faut disposer du personnel qui convient pour assurer cette réorganisation, mais le gouvernement est cependant parvenu à limiter le surcroît de dépenses à un strict minimum.

Mais on a maintenant deux autres sujets de préoccupation. Il y a la charge que représente le service de la dette nationale, qui augmente sans cesse, et le problème que pose l'écoulement du principal produit d'exportation du pays, l'essence d'ylang-ylang. Le déficit du commerce extérieur ne date pas d'hier. Pendant les 10 dernières années, les exportations n'ont pas souvent représenté beaucoup plus de la moitié des importations en valeur.

On a dit à la mission qu'à peu près un tiers des projets prévus au programme spécial d'assistance étaient déjà financés. Il s'agit de projets concernant le développement intégré de la région de Nioumakeli, la construction d'entrepôts de denrées alimentaires, les suppléments alimentaires pour les hôpitaux, les plans de réinstallation, le développement de l'élevage du petit bétail, la minoterie du maïs et la formation agricole.

Une assistance substantielle est requise d'urgence pour les autres projets, en particulier ceux qui portent sur l'appui budgétaire, le développement agricole, les liaisons aériennes et maritimes entre les îles, la constitution de réserves stratégiques de denrées alimentaires et de combustible, l'éradication du paludisme et le matériel et les fournitures pour hôpitaux. Il faudrait également des programmes de formation plus importants.

Le manque de réparations est devenu critique dans les entrepôts de combustible. Selon les dernières estimations, un tel projet coûterait environ 700 000 dollars, que le gouvernement cherche à recueillir de toute urgence auprès de la communauté internationale.

Guinée-Bissau (A/34/370)

Le programme spécial d'assistance économique recommandé pour la Guinée-Bissau représente au total plus de 38 millions de dollars. Il faudrait en outre un apport considérable sur le plan de l'assistance technique et de la formation.

La mission des Nations Unies qui a fait le point du programme en mars dernier a constaté que la contribution internationale n'avait pas permis de couvrir les besoins de la Guinée-Bissau. Sur les 58 projets prévus à ce programme, 21 seulement ont leur financement assuré en totalité ou en partie grâce à des sources extérieures. On trouvera au tableau 5 du rapport du Secrétaire général le détail de ces projets ainsi que l'indication des sources d'assistance. Le gouvernement a estimé nécessaire de demander l'adjonction de plusieurs nouveaux projets au programme, les plus importants concernant les transports par voie d'eau et l'industrie. Le détail de ces projets figure à l'annexe au rapport, dans l'appendice II.

Il faut considérer le programme spécial d'assistance dans le contexte économique du pays. Le déficit budgétaire est chronique en Guinée-Bissau depuis l'indépendance. Mais il faut dire que le gouvernement est parvenu, grâce à un ensemble de mesures d'austérité, à ramener en 1978 le déficit à un niveau sensiblement inférieur à ce qu'il était l'année précédente. Le gouvernement espère pouvoir le réduire encore davantage en 1979, en relevant les taux d'imposition et en élargissant le champ d'application d'un grand nombre d'impôts. Cependant, malgré ces nouvelles mesures fiscales, il ne prévoit pas que le budget ordinaire puisse devenir excédentaire et fournisse de quoi pourvoir aux dépenses publiques d'équipement.

En ce qui concerne la balance des paiements, le déficit total pour 1977 et 1978, qui se montait à 14 millions de dollars, a pu être largement comblé grâce aux prélèvements opérés sur les réserves de devises, qui ont maintenant atteint un niveau désespérément bas. D'après les projections, les importations prévues de 1979 seront, en valeur réelle, sensiblement inférieures à ce qu'elles étaient lors des deux années précédentes, ce qui rendra le développement extrêmement difficile. Le tableau 2 du rapport montre bien la nécessité d'un complément d'assistance étrangère, destiné non seulement à compenser le manque actuel de ressources, mais également à couvrir les arriérés de paiement qui se sont accumulés.

Le rapport souligne un autre besoin urgent : accroître l'aide alimentaire et aider à mettre au point un système efficace d'emmagasinage et de transport des produits alimentaires.

Sao Tomé-et-Principe (A/34/371)

Une mission des Nations Unies a fait le point du programme d'assistance économique en faveur de Sao Tomé-et-Principe en avril dernier. Elle a constaté que le gouvernement n'avait pas été en mesure d'assurer le financement de son budget d'investissement pour 1978, qui se montait à 19 millions de dollars, et qu'il lui faudra faire appel à l'assistance extérieure pour financer le programme.

On mesure toute la fragilité de l'économie quand on sait qu'elle repose en grande partie sur la culture d'un seul produit destiné à l'exportation, le cacao. La longue sécheresse de l'an dernier a fait baisser la production, la ramenant aux trois quarts environ de ce qu'elle était l'année précédente. On prévoit que si l'assistance internationale ne s'intensifie pas sensiblement, la balance courante du commerce extérieur sera déficitaire en 1979.

Sao Tomé-et-Principe devra importer en 1979 et au début de 1980 un complément de produits alimentaires pour compenser la baisse de production due à la sécheresse et à la grave épidémie de peste porcine qui s'est déclarée en mars dernier. La plupart des familles des îles ont subi les conséquences de cette épidémie puisque ce sont les porcs qu'elles élèvent qui leur fournissent leur principal moyen de subsistance. Les prévisions du gouvernement en ce qui concerne les besoins en produits alimentaires en 1979 figurent au tableau 4 du rapport du Secrétaire général.

Le programme spécial d'assistance économique que l'Assemblée générale a approuvé en faveur de Sao Tomé-et-Principe représentait approximativement 21 millions de dollars. Il faut en outre un apport considérable au niveau de l'assistance technique et de la formation. Le programme est essentiellement axé sur l'expansion du secteur des transports. Le gouvernement tient beaucoup en effet à pouvoir assurer des liaisons maritimes et aériennes adéquates entre les deux îles et entre celles-ci et le continent africain. A cette fin, des projets visent à permettre de construire ou d'aménager les pistes d'aérodromes, à remplacer les avions actuels par des appareils mieux adaptés, à améliorer les installations portuaires et à acquérir un certain nombre de bacs et de caboteurs. Un certain nombre d'autres projets importants sont conçus pour assurer le développement de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche, favoriser l'industrie et permettre l'achèvement des diverses études nécessaires à la recherche systématique des ressources minérales et autres ressources. Le gouvernement voudrait en outre reprendre la prospection pétrolière.

Dans le secteur social, un certain nombre de projets importants portent sur l'amélioration de l'enseignement et la mise en place d'un ensemble complet de services de santé.

Mozambique (A/34/377)

Il convient de rappeler qu'au départ, le programme d'assistance en faveur du Mozambique a été élaboré pour aider ce pays à faire face aux conséquences économiques de l'application des sanctions contre la Rhodésie du Sud et à résoudre certains des graves problèmes économiques et sociaux dont il avait hérités lors de son accession à l'indépendance. Toutefois, en plus de cette situation, le gouvernement a dû faire face aux attaques et incursions que les forces du régime illégal en Rhodésie du Sud n'ont cessé de lancer tout au long des 12 derniers mois. Ces attaques, qui étaient dirigées contre les camps de réfugiés ainsi que contre des installations et des moyens de communication revêtant une importance vitale, ont fait de nombreuses victimes et causé de très importants dégâts matériels.

La mission que le Secrétaire général a envoyée au Mozambique en mai de cette année comme suite à la résolution 33/126 de l'Assemblée générale a constaté qu'il n'y avait eu aucune amélioration de la situation économique au Mozambique. Le grave déficit de la balance des paiements continue d'être le problème économique le plus critique. Une assistance internationale supplémentaire d'un montant de quelque 188 millions de dollars était nécessaire pour combler le déficit global de la balance des paiements prévu pour 1978.

En outre, deux autres problèmes méritent une attention particulière. Premièrement, le Mozambique souffre d'une pénurie alimentaire critique due aux dégâts causés par le cyclone "Angela" et à des sécheresses prolongées qui ont touché six provinces. Deuxièmement, une assistance est requise pour le grand nombre de réfugiés zimbabwéens au Mozambique qui est maintenant estimé à plus de 120 000 personnes.

La communauté internationale a répondu généreusement aux besoins du Mozambique durant la première année du programme, mais l'assistance fournie a sensiblement diminué les années suivantes. Ce fait est d'autant plus regrettable que la situation économique du Mozambique demeure critique et que dans les circonstances actuelles le gouvernement ne peut espérer financer à l'aide de ses propres ressources un programme de développement normal. Dans le rapport du Secrétaire général, le tableau 10 indique la valeur approximative de l'assistance reçue par le Mozambique en 1978 sous forme de dons alimentaires et pour certains projets.

Sur les 42 projets urgents identifiés dans le rapport que le Secrétaire général a présenté à la dernière session de l'Assemblée générale (A/33/173), jusqu'ici, des fonds internationaux ont été versés pour le financement intégral ou partiel de 20 d'entre eux seulement. En conséquence, le gouvernement a besoin d'une assistance extérieure supplémentaire de 15,4 millions de dollars de façon à pouvoir entreprendre les 22 autres projets cette année; ces projets concernent notamment l'approvisionnement en eau, la construction de barrages et l'irrigation.

/...

Il est absolument évident que le Gouvernement mozambicain aura besoin d'une assistance d'urgence pour réparer les dégâts importants infligés au pays et à l'économie par les forces sud-rhodésiennes. Des dispositions seront prises pour tenir la communauté internationale au courant de toute demande d'assistance qui pourrait être reçue du gouvernement à cet égard.

Pour ce qui est des réfugiés au Mozambique, un montant supplémentaire de 3 millions de dollars sera nécessaire en 1979 pour aider le gouvernement à les accueillir et leur fournir les services nécessaires.

Le gouvernement a acheté une partie importante des denrées alimentaires dont il avait besoin pour 1979, mais il lui faut encore 32 000 tonnes de blé, 183 000 de maïs et 37 400 tonnes de riz. Compte tenu de son manque aigu de devises et des difficultés de sa production agricole, le gouvernement espère pouvoir obtenir ces produits sous forme d'aide alimentaire.

Cap-Vert (A/34/372 et Corr.1)

Je voudrais maintenant passer à la question du Cap-Vert. Le programme spécial d'assistance économique pour le Cap-Vert qui a été pleinement approuvé par l'Assemblée générale à sa trente-troisième session visait à élargir et à renforcer la base économique et sociale du pays. Ce programme tenait compte des effets de 10 ans de sécheresse sur l'économie de ce pays, de sa situation alimentaire précaire, du taux de chômage élevé et de la situation critique de sa balance commerciale et des finances publiques.

Le coût du programme spécial d'assistance recommandé dans le rapport s'élevait à environ 95 millions de dollars. Une assistance technique et une formation étaient également requises. Ce programme n'est certes pas trop vaste étant donné l'ampleur et la nature des problèmes économiques et sociaux du Cap-Vert.

Dans son rapport, la mission des Nations Unies qui s'est rendue au Cap-Vert en mars de cette année a noté que la persistance d'un important déficit commercial était l'un des problèmes économiques les plus graves que connaissait le pays. Les recettes d'exportation ont rarement été supérieures à 5 p. 100 du coût des importations. En outre, le déficit commercial n'a cessé de s'accroître au cours des quatre dernières années et doit se creuser encore davantage en 1979. Si le déficit chronique du budget ordinaire demeure un problème préoccupant, il est encourageant de noter que, grâce à un contrôle strict des dépenses, il a été possible de réduire ce déficit. Cependant, il est évident que, dans les conditions actuelles, il n'est pas possible de financer à l'aide du budget ordinaire les dépenses d'équipement qui sont de 53 millions de dollars pour 1979. Ces deux problèmes font ressortir combien le Cap-Vert est tributaire de transferts privés et de l'assistance extérieure pour son développement.

Le programme d'assistance regroupe 70 projets. Malheureusement, l'aide apportée par la communauté internationale a été loin de suffire : 10 de ces projets seulement ont été financés en totalité ou en partie grâce à une aide étrangère. Dans le domaine économique, l'assistance requise doit servir essentiellement à financer des projets portant sur l'agriculture, la mise en valeur des ressources en eau et des sols, les transports routiers et maritimes et la mise en valeur et l'exploitation des ressources halieutiques et minérales. Dans le secteur social, une assistance importante est nécessaire dans les domaines de l'enseignement, de la santé et du développement urbain. On notera que, d'après le rapport, la mortalité infantile atteint 100 p. 100, soit un taux cinq fois plus important que celui de la plupart des pays développés.

La situation alimentaire est devenue critique dans les îles. Du fait de la sécheresse en août et en septembre de cette année, les récoltes ont été absolument catastrophiques. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture a été priée d'envoyer une mission pour évaluer l'étendue des dégâts, pour déterminer l'ampleur des besoins alimentaires et pour coordonner la fourniture de l'assistance. On espère vivement que la communauté internationale répondra rapidement et généreusement à tous les appels à l'aide qui pourraient être lancés.

Lesotho (A/34/393-S/13485)

La communauté internationale continue d'accorder un appui généreux au Programme de l'ONU pour le Lesotho. Lorsque ce programme a été lancé en janvier 1977, il visait à améliorer l'infrastructure du Lesotho, à augmenter sa production alimentaire et à diminuer le degré de dépendance du pays par rapport à l'Afrique du Sud. Depuis lors, en raison des événements politiques, il a fallu adopter des projets supplémentaires pour réduire les effets des pressions qu'exerce l'Afrique du Sud en créant des bantoustans dans des régions limitrophes du Lesotho.

La mission que le Secrétaire général a envoyée au Lesotho en mai 1979 a appris que la communauté internationale avait versé ou annoncé des contributions d'une valeur de 123 millions de dollars sous forme d'assistance financière, matérielle ou technique au Lesotho dans le cadre du Programme spécial d'assistance économique de l'ONU, ce qui représente une augmentation de 23 millions de dollars depuis juin 1978. D'importantes contributions ont été faites pour appuyer le programme des routes, la construction d'un aéroport national, la création d'un parc de camions et l'expansion du programme de développement à forte intensité de travail.

Les contributions versées ou annoncées au cours de l'année se terminant en mai 1979 ont également servi à appuyer les services d'un hôpital national général et central, la construction de dispensaires ruraux, le développement de la production de laine et de mohair et la constitution des réserves alimentaires de la région montagneuse.

Néanmoins, comme on le fait remarquer dans le rapport du Secrétaire général, nombre de projets en cours ne bénéficient que d'un financement partiel et l'on recherche d'urgence une assistance qui permettrait de les mener à bien.

Le Gouvernement du Lesotho a élaboré son troisième plan quinquennal de développement et espère le lancer très bientôt. L'objectif est de réduire l'état de dépendance du Lesotho par rapport à l'Afrique du Sud et de promouvoir une plus grande autonomie. A cette fin, le Gouvernement a proposé d'inclure de nouveaux projets dans le programme, visant à accroître l'autonomie du Lesotho pour ce qui est de la production alimentaire et de l'énergie et pour améliorer les télécommunications. Ces projets sont expliqués en détail dans le rapport du Secrétaire général. Le Gouvernement tient particulièrement à recevoir une assistance qui lui permette de poursuivre la construction de silos pour entreposer les stocks de maïs et d'établir un complexe minoterie à maïs - une usine d'aliments du bétail. Un autre nouveau projet, qui concerne la fourniture d'engrais et de semences, a pour objectif d'augmenter la production agricole et d'obtenir une plus grande autonomie en matière de production alimentaire tout en restructurant le programme de production agricole moderne dans le cadre du troisième plan quinquennal de développement du pays.

Seychelles (A/34/373)

Les problèmes de développement économique et social auxquels doivent faire face les Seychelles apparaissent clairement quand on sait que la superficie du territoire n'est que de 438 km² et qu'il est composé d'une centaine d'îles dispersées sur une superficie totale de plus de 1 million de km². La fourniture de services de transport, de communications, de services sociaux et administratifs constitue une charge très onéreuse qui grève lourdement les ressources limitées du gouvernement. A quelques rares exceptions près, les produits alimentaires, les produits manufacturés, le combustible et les matériaux de construction sont importés et l'économie est extrêmement sensible à l'inflation mondiale. Les Seychelles dépendent presque totalement de l'industrie touristique.

En grande partie à la suite de la croissance de l'industrie touristique et de l'afflux de capitaux étrangers, la balance globale des paiements a été légèrement excédentaire de 1974 à 1977. Mais, en 1978, il y a eu un déficit général et une chute des réserves de devises. Comme on prévoit un déficit important des comptes d'opérations courantes en 1979, les réserves de devises baisseront encore en 1979, à moins que les Seychelles ne reçoivent une assistance étrangère supplémentaire ou que l'afflux de capitaux privés ne s'intensifie.

Le programme spécial d'assistance économique recommandé pour les Seychelles comprend 27 projets dont l'objectif est de renforcer l'infrastructure sociale et économique en améliorant les services de communications, en développant les services d'approvisionnement en eau, en assurant la construction de logements et d'immeubles publics, en développant la fourniture d'électricité, en installant des réseaux d'assainissement dans les zones urbaines et en développant l'enseignement préscolaire. Malheureusement, la contribution de la communauté internationale n'a pas été à la mesure des besoins des Seychelles. Sur ces 27 projets, quatre seulement ont été financés entièrement et sept partiellement grâce à l'assistance extérieure. Cinq autres projets sont à un stade avancé de négociation.

Botswana (A/34/419-S/13506)

La situation en Rhodésie du Sud continue d'avoir des effets négatifs sur le programme de développement du Botswana. En 1977, lorsque le Gouvernement du Botswana s'est plaint auprès du Conseil de sécurité que la situation qui régnait à ses frontières nécessitait le transfert à la défense de ressources destinées au développement, le Conseil a approuvé un programme d'assistance. Ce programme visait à assurer la poursuite de l'exécution des projets de développement entravés par les événements et à financer des projets supplémentaires rendus nécessaires par l'urgence de la situation. La mission que le Secrétaire général a envoyée au Botswana au mois de mai de l'année en cours a été d'avis que la situation en matière de sécurité s'était aggravée. Depuis le rapport de l'année précédente, les attaques contre le Botswana s'étaient intensifiées et les voies de communication étaient constamment menacées. Vu la situation, le Gouvernement du Botswana a été contraint de revoir certains des projets qui figuraient dans le programme d'assistance initial et d'en élaborer de nouveaux.

/...

Pour faire face à la situation à court terme, il lui fallait essentiellement une aide pour éliminer les goulets d'étranglement dans le domaine des transports, une aide pour soutenir sa balance des paiements et exécuter ses programmes d'ordre général afin de remédier à la grave pénurie de devises et une assistance accrue pour faire face aux problèmes posés par le nombre important de réfugiés. Pour entreprendre le programme de développement à long terme, il a été recommandé à la communauté internationale de fournir une assistance à des programmes et des projets de développement dont le coût s'élève à environ 280 millions de dollars.

Un certain nombre de mesures ont été prises au cours de 1978 pour mettre en oeuvre certains des principaux éléments du programme d'assistance recommandé. La première réunion du Groupe consultatif pour la Zambie organisé par la Banque mondiale, a eu lieu à Paris en juin. Dans le courant de l'année, d'importants accords d'assistance bilatérale, représentant au total près de 400 millions de dollars, ont été signés. Dans de nombreux cas, toutefois les décaissements ne seront pas effectués avant quelques années.

Un certain nombre de mesures ont également été prises pour améliorer le système des transports. Une assistance technique supplémentaire a été fournie aux chemins de fer du TAZARA; une aide a été fournie ou promise en vue d'accroître la capacité du port de Dar-es-Salaam, et le Gouvernement zambien a acheté 200 nouveaux camions ainsi que des pièces de rechange en vue de développer les transports routiers. La communauté internationale s'est engagée à fournir une assistance en vue de la remise en service de la route de Lobito qui relie la Zambie au Zaïre et à l'Angola, et on s'est efforcé d'utiliser davantage les liaisons par le Malawi et le Mozambique.

Malheureusement, l'assistance internationale fournie à la Zambie en 1978 n'a pas permis au pays de satisfaire à ses besoins. Malgré le contrôle très strict exercé sur les dépenses du gouvernement et les importations dans le cadre du programme de stabilisation de la Zambie, les arriérés de paiements n'ont cessé de s'accumuler et à la fin de l'année, les sommes dues dépassaient de près de 140 millions de dollars le niveau atteint l'année précédente. Au cours de la même période, le déficit net en devises a encore augmenté.

Les membres de la mission envoyée par le Secrétaire général en Zambie au mois de mai de cette année ont été informés du fait que les principaux problèmes auxquels devait faire face la Zambie continuaient à être la pénurie de devises et les difficultés de transport des importations et des exportations essentielles.

D'une manière générale, la Zambie aura besoin en 1979 d'une assistance supplémentaire représentant environ 200 millions de dollars, sous forme de dons ou de prêts souples pour soutenir sa balance des paiements et exécuter ses programmes d'ordre général. Compte tenu de la nécessité de réduire les arriérés de paiements et de reconstituer les réserves de devises, ainsi que d'accroître les importations pour favoriser le développement à long terme, il faudra à la Zambie une assistance supplémentaire de près de 800 millions de dollars d'ici à la fin de 1980.

Djibouti (A/34/362)

La Mission des Nations Unies qui a visité Djibouti au mois d'avril dernier pour étudier le programme d'assistance à ce pays a constaté que le processus de renforcement et de diversification de l'économie s'était accéléré. Une attention considérable a été donnée aux projets entrant dans le cadre du programme et visant à améliorer les installations portuaires de Djibouti et à accroître sa capacité d'assurer le trafic des conteneurs. Des progrès ont été accomplis dans la mise au point des projets d'irrigation, dans la mise en valeur des ressources en eau et dans les projets de production d'algues rouges et de construction d'une usine d'eau minérale.

Les travaux préparatoires concernant un certain nombre d'autres projets destinés à diversifier l'économie, mais non prévus dans le programme, ont également progressé. L'un d'eux se rapporte à la construction d'une cimenterie près d'Ali Sabieh, dont une étude détaillée a déjà été établie par un bureau d'étude international. Dans une première phase, la capacité de la cimenterie sera de l'ordre de 300 000 tonnes par an, dont la plus grande partie pourra être exportée. Le Gouvernement djiboutien attache une importance considérable à ce projet dont la réalisation constituerait un élément essentiel de la diversification de l'économie et de l'utilisation des ressources du pays, tant en main d'oeuvre qu'en matières premières.

Le coût estimatif du programme d'assistance approuvé par l'Assemblée générale était de 114 millions de dollars. Au cours de sa récente visite, la Mission des Nations Unies a constaté qu'une aide extérieure considérable avait été fournie à Djibouti ou annoncée, ce qui avait permis de commencer l'exécution de nombreux projets prévus dans le programme. Outre les contributions directes et indirectes destinées à couvrir un déficit budgétaire chronique, les fonds versés en faveur des projets et les contributions annoncées à ce titre au cours des années 1978 et 1979 avaient totalisé près de 90 millions de dollars, environ les trois quarts de cette somme provenant de l'Arabie saoudite. Les principales autres sources d'assistance étaient la France, le Fonds européen de développement et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.

Il faudra environ 20 millions de dollars pour financer les autres projets prévus au programme d'assistance. Cette somme ne comprend pas le coût de l'assistance et de la formation techniques, qui serait considérable en raison du manque de personnel spécialisé et technique local.

En dehors du renforcement de son économie, Djibouti a besoin d'une assistance considérable pour faire face au problème que lui pose la présence à l'heure actuelle d'environ 30 000 réfugiés sur son territoire. La présence d'un si grand nombre de réfugiés aussi bien dans la capitale que dans les zones rurales soulève de graves problèmes. Beaucoup d'entre eux sont des enfants qu'il faut instruire. D'autres sont des adultes dépourvus de toute formation professionnelle. Tous ont besoin de nourriture, d'abris et de services médicaux. De plus, les moyens et les possibilités de gagner leur subsistance doivent leur être fournis. Le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés travaille en étroite liaison

/...

Il y a quatre projets dont le Gouvernement du Botswana estime qu'ils ont une importance nationale stratégique et qui requièrent un financement. Le premier est un plan d'urgence concernant l'exploitation des services ferroviaires en cas d'urgence, dont le coût est de 31,4 millions de dollars. Le deuxième vise à achever la construction de la route reliant le Botswana à la Zambie. Le troisième projet concerne la construction d'un aéroport national capable d'accueillir des avions de type Boeing 707, dont le coût se situerait entre 30 et 37 millions de dollars. Le quatrième projet concerne la constitution de stocks de pétrole pour approvisionner le pays pendant trois ou quatre mois. L'assistance requise pour ce dernier projet se limite au coût du remplissage, car les facilités de stockage de Gabarone et de Francistown ont déjà été financées. Outre ces plans d'urgence, d'une importance capitale, une assistance est nécessaire pour s'occuper de la situation des réfugiés.

Alors que le Botswana continue d'avoir besoin d'une importante assistance de la communauté internationale, il convient de faire état de la manière dont celle-ci a jusqu'à présent répondu aux appels. Le Gouvernement du Botswana a informé l'Organisation des Nations Unies que la communauté internationale avait fourni, ou s'était engagée à fournir, une assistance d'un montant total de 65 millions de dollars pour les projets recommandés depuis le lancement du programme. Cette assistance comprend une aide aux réfugiés de plus en plus nombreux du Zimbabwe, qui sont maintenant plus de 20 000. Les négociations se poursuivent en vue de réunir d'importants fonds pour l'exécution des projets relatifs aux services ferroviaires et à l'aéroport national. Bien que la communauté internationale ait réagi favorablement, des ressources substantielles sont nécessaires pour mener à bien le programme.

Zambie (A/34/407)

Le programme spécial d'assistance économique à la Zambie a été entrepris comme suite à une résolution du Conseil de sécurité visant à aider la Zambie à supporter le lourd fardeau que représente pour ce pays l'application des sanctions contre la Rhodésie du Sud et à exécuter son programme normal de développement. Le coût direct pour la Zambie, de l'application des sanctions pour la période allant jusqu'à la fin de 1979 est évalué à environ un milliard de dollars. Malheureusement, la Zambie a dû faire face non seulement à ce problème mais aussi aux attaques et aux incursions continues des forces rhodésiennes et à l'arrivée d'un grand nombre de réfugiés du Zimbabwe.

Il a été souligné dans des rapports précédents que malgré les efforts du Gouvernement zambien et l'assistance fournie par la communauté internationale, la Zambie n'a pas été en mesure de poursuivre son programme normal de développement envisagé dans la résolution 277 (1970) du Conseil de sécurité, dans laquelle ce dernier lançait un appel à la communauté internationale pour qu'elle fournisse une assistance à la Zambie.

Lors de l'examen du programme de la Zambie pour la Commission, l'année dernière, j'ai déclaré que pour être en mesure de satisfaire ses besoins prioritaires à court terme, de lancer un programme de développement à long terme et de réduire considérablement ses arriérés de paiement actuels, la Zambie aurait besoin en 1978 et 1979 d'une assistance d'un montant d'environ 850 millions de dollars en sus des contributions déjà annoncées et des prêts déjà consentis.

/...

avec le gouvernement, mais une assistance internationale accrue est nécessaire pour répondre aux besoins fondamentaux des réfugiés. Ce problème est examiné de manière assez détaillée dans le rapport du Secrétaire général.

Assistance à Antigua, à Saint-Christophe-et-Nièves et Anguilla, à Sainte-Lucie et à Saint-Vincent (A/34/563)

Après avoir achevé mon examen des programmes en faveur des dix pays africains, je voudrais maintenant passer à la question de l'assistance à Antigua, à Saint-Christophe-et-Nièves et Anguilla, à Sainte-Lucie et à Saint-Vincent.

On se souviendra que l'Assemblée générale a adopté sur cette question la résolution 33/152 dans laquelle elle a souligné l'urgence d'une assistance internationale pour renforcer les économies de ces îles et demandé au Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord de prendre les mesures nécessaires pour instituer et financer un programme approprié de développement. La communauté internationale a par ailleurs été priée de développer ses programmes d'assistance.

Les déclarations jointes en annexe au rapport du Secrétaire général contiennent des renseignements sur l'assistance fournie dans le cadre de programmes bilatéraux, y compris le Programme du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. Ils contiennent aussi des renseignements sur l'assistance fournie par le système des Nations Unies et par un certain nombre d'organisations intergouvernementales.

π

π π

Monsieur le Président,

J'ai terminé l'examen des divers programmes qui ont été mis en oeuvre en application de résolutions adoptées par le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale. Je voudrais à présent appeler l'attention des membres de la Commission sur les problèmes propres à un certain nombre de pays qui ont prié cette année le Secrétaire général de demander une assistance internationale en leur faveur, pour les aider à résoudre des difficultés graves découlant soit d'une situation politique anormale dans leur région soit d'une catastrophe naturelle.

Le premier cas est celui des pays frères que sont le Rwanda et le Burundi. Etant sans littoral, ils se sont trouvés dans une situation critique quand le transport de leurs importations et exportations a été désorganisé du fait du récent conflit en Ouganda. Ces pays ont tous les deux été contraints d'importer les denrées alimentaires et les matières premières essentielles et d'assurer le transport de leurs exportations par avion. Des programmes de développement importants ont été interrompus en raison de la pénurie de certains éléments essentiels. Bien qu'une assistance ait été fournie à ces pays à la suite de l'appel lancé par le Secrétaire général en mars de cette année, ils ont encore besoin d'urgence d'une aide supplémentaire pour arriver à faire face à leurs graves problèmes de transport et à la désorganisation de leurs programmes de développement.

Le deuxième cas est celui de l'Ouganda. A la suite d'une demande adressée par le Gouvernement ougandais au Secrétaire général en juin de cette année, une mission organisée par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés s'est rendue en Ouganda pour évaluer les besoins immédiats en matière d'assistance humanitaire des réfugiés revenant dans leur pays et de la population déplacée par suite des combats. Le rapport de la mission a été mis à la disposition des donateurs intéressés, et le Secrétaire général a lancé en juillet un appel, évaluant à 13,3 millions de dollars la somme nécessaire pour répondre aux besoins immédiats. Malheureusement, la réponse de la communauté internationale à cet appel n'a pas été aussi rapide qu'on aurait pu l'espérer. Des contributions sont nécessaires d'urgence pour fournir vivres, médicaments, abri et eau potable à la population touchée.

En ce qui concerne l'aide économique, je souhaiterais appeler votre attention sur une réunion de donateurs qui doit avoir lieu en novembre à Paris, sous les auspices de la Banque mondiale. Cette réunion s'efforcera de mobiliser une assistance internationale pour le redressement de l'économie ougandaise.

Le troisième cas est celui de la Guinée équatoriale. Le mois dernier, à la suite du changement de gouvernement en Guinée équatoriale, le Secrétaire général a reçu du nouveau Président une lettre urgente par laquelle celui-ci demandait une assistance de l'Organisation des Nations Unies pour faire face à la situation économique et sociale critique qui régnait dans ce pays. Cette situation a été décrite en détail par le représentant de la Guinée équatoriale dans sa déclaration à l'Assemblée générale.

/...

Le Secrétaire général a alerté les organismes et les institutions spécialisées du système des Nations Unies à ce sujet. En outre, il a pris les dispositions nécessaires pour envoyer une mission interorganisations en Guinée équatoriale en vue de conférer avec le gouvernement de ce pays sur la formulation d'un programme d'assistance humanitaire d'urgence qui sera porté à l'attention de la communauté internationale. Cette mission se trouve actuellement sur place.

Le quatrième cas est celui du Tchad. Le représentant de ce pays a décrit en détail à l'Assemblée générale le désastreux concours de circonstances qui a contraint le Tchad à faire appel à l'assistance des Etats Membres et des organisations internationales. Ce pays, qui est sans littoral et situé dans la région du Sahel où sévit la sécheresse, est la proie d'un conflit armé depuis 13 ans. On y manque de nombreux produits de première nécessité. Le pays a de toute urgence besoin aussi bien d'une assistance humanitaire que d'une assistance pour le relèvement économique et social. Le Secrétaire général a déjà appelé l'attention des organismes et des institutions intéressés du système des Nations Unies sur les besoins de ce pays en matière d'assistance humanitaire. La mise en oeuvre, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, d'un programme de redressement économique nécessitera l'attention immédiate de toutes les parties intéressées.

En conclusion, je voudrais, au nom du Secrétaire général, exprimer la profonde satisfaction que lui causent l'attention et l'assistance dont ces divers programmes ont fait l'objet.

Les efforts du développement des pays considérés étant mis en échec par des forces et des événements qui échappent à leur contrôle, ils ont besoin de toute la compréhension et de toute la coopération de la communauté internationale pour venir à bout des difficultés avec lesquelles ils sont aux prises. Sans cet appui, des projets essentiels pour leur développement et leur bien-être soit seront remis à beaucoup plus tard, soit n'auront guère de chance d'être jamais exécutés.

Le Secrétaire général est convaincu que tous les Etats Membres et les organisations internationales consacreront toute leur attention aux besoins spéciaux de ces pays et répondront généreusement aux appels qui ont été lancés en leur faveur.
